

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNE DE 83840 LA ROQUE-ESCLAPON

Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le 23 JUIL. 2020

ID : 083-218301091-20200625-2020_35-DE



NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de convocation

Date d'affichage

18 Juin 2020

18 Juin 2020

SEANCE DU VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT

N° 35-2020

L'an Deux Mille vingt, le vingt-cinq du mois de JUIN, à dix-huit heures trente minutes, Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nathalie PEREZ LEROUX**, Maire de la Commune, Conseillère Départementale.

Présents: PERRIMOND Bernard, PERRIMOND Jean-Noël, BELISAIRE Thomas Adjoints. Mesdames BREZINA Yana, MOREL Annick, OLIVIER Françoise, Conseillères Municipales, FABRE Guillaume, ORSET Loic, BONOME Stéphane, Conseillers Municipaux.

Pouvoir : BELISAIRE Louis à BELISAIRE Thomas.

Secrétaire de séance : PERRIMOND Jean-Noël.

Objet : Convention Mission de conseil : Réalisation d'une palette chromatique.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de conclure une convention avec le Conseil d'architecture de l'urbanisme et de l'environnement CAUE du Var pour une mission conseil. La Commune souhaite réaliser une palette chromatique applicable au territoire communal, tout en veillant au respect de la réglementation du plan local d'urbanisme PLU entré en vigueur depuis le 29 décembre 2019. Pour ce faire l'appui du CAUE est sollicité afin de mener à bien cette mission, le document portera plus particulièrement sur les couleurs et les matériaux de façades, menuiseries et ferronneries, des conseils seront donnés sur la réalisation de supports de communication les mieux adaptés pour l'information du public. Le CAUE apportera également les éléments permettant à la Commune d'arrêter ses choix programmatiques d'opportunité avec un objectif de qualité urbaine, architecturale, paysagère, environnementale, et d'adaptation au contexte du site, une fiche de route sera établie pour la conduite des études de projet.

Une participation financière de 700 € sera demandée pour la réalisation de cette étude, ce dans le cadre et l'esprit des principes énoncés par la loi sur l'architecture.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- autorise Madame le Maire à signer la convention avec le CAUE du VAR permettant l'élaboration d'une palette chromatique applicable au territoire communal,
- dit que la participation financière de la Commune est fixée à 700 euros.

Fait et délibéré en Mairie de La Roque-Esclapon, le jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme à l'acte original.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE

Le : 23 JUIL. 2020
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION

Le : 23 JUIL. 2020
Le Maire

Madame le Maire
Nathalie PEREZ LEROUX

